



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2017-040

PUBLIÉ LE 19 MAI 2017

# Sommaire

## **73\_PREF\_Préfecture de la Savoie**

73-2017-05-19-003 - Préfecture de la Savoie (2 pages)

Page 3

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2017-05-19-003

Préfecture de la Savoie

*Arrêté portant organisation de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Savoie.*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Secrétariat général de  
l'administration départementale  
Bureau de la performance et de la  
coordination interministérielle

## Arrêté portant organisation de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Savoie

LE PRÉFET DE LA SAVOIE

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Denis LABBÉ en qualité de Préfet de la Savoie,

Vu le décret du 18 août 2015 portant nomination de Mme Juliette TRIGNAT, administratrice civile hors classe, en qualité de Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 5 mai 2017 portant nomination de Mme Juliette TRIGNAT, administratrice civile hors classe, en qualité de directrice de cabinet de la région Grand-Est à compter du 18 mai 2017,

Considérant la cessation des fonctions de Mme Juliette TRIGNAT à la préfecture de la Savoie,

Considérant qu'il convient d'organiser l'intérim des fonctions de secrétaire général jusqu'à l'installation d'un nouveau Secrétaire général,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : **M. Nicolas MARTRENCHARD**, Sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville est chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Savoie par intérim jusqu'à l'installation d'un nouveau Secrétaire général.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à **M. Nicolas MARTRENCHARD**, Sous-préfet de l'arrondissement d'ALBERTVILLE, Secrétaire général de la préfecture de la Savoie par intérim, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, mémoires, circulaires, rapports, correspondances et documents, à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit,
- des actes de saisine du tribunal administratif de Grenoble, de la cour administrative d'appel de Lyon et de la chambre régionale des comptes de Lyon au titre du contrôle

de légalité et du contrôle budgétaire des collectivités territoriales et de leurs groupements.

**Article 3** : Délégation de signature est donnée également à **M. Nicolas MARTRENCHARD**, Sous-préfet de l'arrondissement d'ALBERTVILLE, Secrétaire général de la préfecture de la Savoie par intérim, à effet de signer, en matière de police des étrangers, tous arrêtés, décisions, mémoires et requêtes adressés aux juridictions en matière de rétention administrative dans le cadre des procédures y afférant.

**Article 4** : Conformément aux dispositions du décret du 29 avril 2004 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement du Préfet de la Savoie, **M. Nicolas MARTRENCHARD**, Sous-préfet de l'arrondissement d'ALBERTVILLE, Secrétaire général de la préfecture de la Savoie par intérim, assurera la plénitude des attributions dévolues au Préfet de la Savoie.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas MARTRENCHARD**, sa suppléance est assurée par **M. Morgan TANGUY**, Sous-préfet de l'arrondissement Saint-Jean-de-Maurienne, pour l'intégralité de la délégation.

**Article 6** : L'arrêté préfectoral portant délégation de signature de **M. Nicolas MARTRENCHARD**, Sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville, afin d'assurer l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Savoie, du jeudi 18 mai 2017 au mercredi 24 mai 2017 inclus, est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 7** : Le Sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville, Secrétaire général par intérim et le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 19 mai 2017  
Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ